



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juillet 2019
Français
Original : anglais

Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2466 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) jusqu'au 15 octobre 2019 et m'a demandé de lui rendre compte, tous les 90 jours à partir du 12 avril 2019, de l'application de ladite résolution, y compris des éventuels cas de non-exécution du mandat et des mesures prises pour y remédier. Il retrace les principaux faits nouveaux survenus depuis la parution de mon précédent rapport ([S/2019/198](#)), le 1^{er} mars 2019, ainsi que les progrès accomplis dans l'exécution de la stratégie de sortie assortie d'objectifs, et fait le point sur le retrait graduel et échelonné du personnel de la MINUJUSTH entrepris à l'approche du 15 octobre 2019, afin d'assurer une transition sans heurt vers une mission politique spéciale qui prendra le relais à compter du 16 octobre 2019, comme prévu dans la résolution [2466 \(2019\)](#).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique et faits connexes dans le domaine de la sécurité

2. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité est devenue plus instable en raison de la persistance de la crise politique, de l'intensification connexe des activités des gangs et des groupes criminels, et de la dégradation continue de la situation économique conjuguée à une nouvelle dépréciation de la gourde haïtienne.

3. Sur le plan politique, les dissensions croissantes au plus haut niveau de l'exécutif n'ont pas permis de dégager une position commune sur les moyens de sortir de la crise et sur la tenue d'un dialogue politique global et sans exclusive. Les tensions entre le Président, Jovenel Moïse, et le Premier Ministre, Jean-Henry Céant, se sont aggravées à la suite des manifestations violentes qui ont paralysé le pays en février, conduisant à l'adoption d'une motion de censure par la Chambre des députés du Parlement, le 18 mars, suite à quoi M. Céant a démissionné le 21 mars et Jean-Michel Lapin a été nommé Premier Ministre par intérim.



4. Le 9 avril, M. Lapin, fonctionnaire chevronné et ancien Ministre de la culture et de la communication, a officiellement pris ses fonctions de Premier Ministre et immédiatement entamé des consultations avec le Parlement sur la formation de son gouvernement. Pour la formation de son troisième gouvernement depuis sa prise de fonctions en 2017, le Président a, par une série de décrets pris à partir du 8 mai, proposé un cabinet de 18 ministres, dont 3 femmes, que les deux chambres du Parlement doivent encore approuver. Parallèlement, il a continué d'engager un dialogue direct avec les représentants de huit partis d'opposition modérée.

5. Le Sénat a tenu deux sessions, le 12 et le 14 mai, marquées par de longues délibérations sur des questions de procédure et des débats houleux et violents, qui ont retardé la présentation de la déclaration de politique générale du Premier Ministre. Le 30 mai, en début de matinée, avant une nouvelle tentative de reprise de la session d'approbation de la déclaration de politique générale, quatre sénateurs de l'opposition ont saccagé le Sénat. Dans une déclaration publiée le même jour, le Groupe restreint concernant Haïti a dénoncé les actes de vandalisme commis dans la salle du Sénat et appelé à la tenue d'un dialogue national ouvert et sans exclusive.

6. L'impasse dans laquelle s'est trouvée la procédure d'approbation du nouveau gouvernement a paralysé les activités du Parlement et bloqué la promulgation d'importantes lois, dont celles portant budget 2018/2019 et code électoral, toutes deux étant essentielles à l'organisation d'élections législatives, et d'élections municipales éventuellement, dans les délais prévus par la Constitution. En l'absence d'un gouvernement pleinement opérationnel, plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux, dont le Fonds monétaire international et la Banque interaméricaine de développement, ont suspendu leur appui financier à Haïti.

7. L'opposition radicale a continué d'appeler à manifester dans tout le pays pour exiger la démission du Président. Le 29 mars, jour du trente-deuxième anniversaire de l'adoption de la Constitution haïtienne, de petites manifestations ont été signalées à Cap-Haïtien (département du Nord), Port-au-Prince (département de l'Ouest) et Saint-Marc (département de l'Artibonite). Les 9 et 10 juin, en revanche, des manifestations plus importantes ont rassemblé des foules de plusieurs milliers de personnes dans 9 des 10 départements (à l'exception de celui du Nord-Ouest), notamment à Port-au-Prince et dans les départements de l'Artibonite, du Nord et du Sud. La MINUJUSTH a confirmé qu'un civil avait été tué et que cinq autres avaient été blessés au cours des manifestations. En outre, des biens privés et publics avaient été endommagés et d'importants réseaux routiers avaient été bloqués avec des barricades enflammées.

8. Un véritable dialogue national approfondi et sans exclusive, largement considéré comme la solution pour sortir le pays de la crise, doit encore être instauré. À la demande du Gouvernement haïtien, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a dépêché un membre de son Équipe de médiateurs de réserve pour dispenser une formation au comité créé le 22 février par le Président pour faciliter un dialogue national entre les Haïtiens, dans le cadre d'une troisième initiative de ce type qu'il a engagée. Mais, faute de capacités de mobilisation et de moyens financiers et logistiques, le comité n'a pu organiser de consultations entre les principales parties prenantes dans tout le pays. Dans son rapport final publié le 4 juin, le comité a souligné qu'il était nécessaire de continuer à œuvrer en faveur du dialogue national, tout en appelant l'attention sur la déconnexion croissante entre la majorité de la population haïtienne et les élites.

9. Dans l'intervalle, un rapport final issu des États généraux sectoriels de la nation lancés en mars 2018 par le Président a été publié le 12 avril. Le rapport, qui donne une vue d'ensemble des obstacles que le pays doit surmonter pour parvenir à se moderniser, a été établi sur la base d'informations recueillies auprès de plus de

600 groupes organisés et examinées dans le cadre de cinq forums départementaux (tenus dans les départements des Nippes, du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Sud-Est), de deux forums nationaux préparatoires et de deux forums internationaux, auxquels ont pris part des milliers de personnes, y compris des membres de la diaspora haïtienne. L'analyse présentée et nombre des propositions formulées dans le rapport cadrent avec certaines des recommandations de la commission spéciale de la Chambre des députés relatives à la révision de la Constitution, y compris à la suppression du Sénat et du poste de Premier Ministre. Dans le rapport, d'autres obstacles au développement du pays sont également mis en exergue : le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire et l'ingérence des pouvoirs exécutif et législatif dans les affaires judiciaires, la faiblesse des partis politiques, les situations de monopole dans l'économie, la dépendance vis-à-vis des importations, le manque d'accès au crédit des petites entreprises et les défaillances du système éducatif.

10. La population a continué d'exiger que les responsables de la mauvaise gestion présumée fonds PetroCaribe soient amenés à répondre de leurs actes. D'après le rapport de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, la valeur totale de l'accord relatif à PetroCaribe sur la période 2008-2018 s'élèverait à 4,2 milliards de dollars, sur lesquels Haïti aurait remboursé 1,98 milliard de dollars à la République bolivarienne du Venezuela et utilisé 2,26 milliards, dont 1,6 milliard aux fins de l'exécution de projets. Le 13 mars, le procureur de Port-au-Prince a annoncé avoir demandé à un juge d'instruction d'ouvrir une enquête sur les allégations de mauvaise gestion du fonds PetroCaribe. Le 21 mars, le juge d'instruction a ordonné le gel des avoirs de plusieurs personnes et sociétés visées par l'enquête. Parallèlement, la Cour a élargi son enquête aux projets menés par le Parlement et financés par le fonds PetroCaribe. En réponse, plusieurs parlementaires ont menacé d'engager des poursuites judiciaires contre des membres de la Cour, qui a remis son rapport final au Sénat le 31 mai.

11. Le rapport d'audit de 612 pages, qui fait suite à un rapport préliminaire publié le 31 janvier, comprend une analyse de la gestion de fonds destinés à des projets, d'un montant total de 6,75 millions de dollars, approuvés par 14 résolutions gouvernementales adoptées entre 2008 et 2016 et gérés par 11 organes étatiques différents, dont le Sénat, la Chambre des députés et cinq ministères. Des médias nationaux et internationaux, ainsi que d'autres acteurs, tels que les groupes de « petrochallengers », ont largement relayé les allégations de la Cour selon lesquelles des sociétés liées au Président, avant sa prise de fonctions en 2017, seraient impliquées dans un système de double facturation avec le Ministère des travaux publics, des transports et des communications. Ils ont également signalé que la Chambre des députés avait utilisé plus de 200 millions de gourdes (qui équivalaient alors à 4,4 millions de dollars) pour couvrir ses frais de fonctionnement (salaires), au lieu de les consacrer à des dépenses d'investissement.

12. L'absence de réformes sociopolitiques, la dépréciation continue de la gourde, le mécontentement de la population envers la gouvernance, les scandales de corruption et les troubles civils entraînant le blocage de certaines agglomérations pendant plusieurs jours ont contribué à la grave détérioration de la situation économique. Ces 12 derniers mois, la dégradation de la conjoncture s'est intensifiée et la gourde a perdu sa valeur de 38 %. Le Gouverneur de la Banque centrale, des membres du Parlement et des économistes ont proposé diverses solutions visant à maîtriser les dépenses de l'État pour freiner l'inflation, dont le taux d'une année sur l'autre a été estimé à 17,7 % en avril.

13. La crise politique persistante et la détérioration de la situation économique ont contribué à l'intensification de l'activité des gangs depuis février, la violence entre gangs ayant fortement augmenté dans les quartiers les plus pauvres et les plus

densément peuplés de Port-au-Prince. Cette situation a suscité de graves préoccupations au sein du Conseil supérieur de la Police nationale et conduit à la multiplication des opérations de lutte contre la criminalité dans plusieurs zones contrôlées par des gangs, dans un contexte de ressources limitées. Alors que l'on relève une augmentation de la criminalité avec de vieux gangs qui cherchent à accroître leurs activités illicites, la recrudescence des activités criminelles de deux célèbres gangs du département de l'Artibonite pose des défis particuliers aux autorités.

14. Si ses opérations se sont intensifiées, la Police nationale s'est souvent retrouvée mal équipée et incapable d'intervenir dans les zones où sévissaient les gangs. Le quartier de La Saline à Port-au-Prince et la commune de Cité-Soleil ont sombré de nouveau dans un cycle de violence durable après trois années de paix relative. Le 8 et le 13 mars, cinq à neuf membres de gangs seraient morts dans des affrontements entre gangs pour le contrôle du marché de la Croix-des-Bossales, dans le quartier de La Saline. Des confrontations parallèles se sont également produites dans le quartier de Delmas 2 et des combats entre gangs rivaux ont eu lieu à Cité-Soleil en mars et avril. On dénombrerait entre 10 et 20 morts.

15. Le 27 mars, une délégation conduite par l'Ambassadeur du Chili en Haïti, qui visitait le site d'un projet soutenu par une organisation non gouvernementale chilienne, a été attaquée par des individus armés non identifiés dans la commune de Croix-des-Bouquets (département de l'Ouest). Un chauffeur de l'organisation a été tué et le chauffeur de l'Ambassadeur blessé. Le personnel de sécurité de l'ambassade est parvenu à repousser les assaillants, qui ont fui vers un site proche, où une dizaine de collaborateurs haïtiens de l'organisation ont été pris en otage, avant d'être libérés par la suite sains et saufs. Le lendemain, la Police nationale a ouvert une enquête pénale et mené une opération dans la zone de l'attaque, où deux suspects ont été arrêtés.

16. Les 6 et 7 avril, la MINUJUSTH a reçu des images d'habitations et de commerces incendiés dans le quartier de Tokyo à Port-au-Prince, où 14 personnes touchées par des coups de feu ont été hospitalisées. Le 16 avril, un véhicule blindé avec à son bord une unité de police constituée a été la cible de coups de feu à La Saline. Les actes criminels commis de plus en plus ouvertement par les gangs ont continué d'alimenter le sentiment accru d'insécurité à Port-au-Prince, provoquant une vive indignation générale.

17. Le 4 avril, avec l'appui de la MINUJUSTH, la Police nationale a lancé une opération contre un célèbre gang du département de l'Artibonite. Pendant l'opération, les forces de police ont été visées par des tirs nourris d'individus armés et ont dû évacuer deux postes de police et se replier aux Gonaïves pour éviter que des civils ne soient touchés. Alors qu'ils se retiraient, ils ont été pris en embuscade sur la route nationale n° 1. L'un d'eux a été tué et cinq autres ont été blessés. Le même jour, un autre membre de la police a été blessé par balle par des individus armés pendant une patrouille sur la route nationale n° 1, entre Saint-Marc et les Gonaïves (département de l'Artibonite). Depuis, des activités criminelles accrues ont été signalées dans la région, où plusieurs véhicules personnels ou utilitaires ont été détournés et volés, dont l'un des cinq camions que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avait loués pour transporter des articles non alimentaires entre Port-au-Prince et les Gonaïves avant la saison des ouragans. Le préjudice financier s'élève à 20 220 dollars.

B. Situation humanitaire

18. Le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire entre mars et juin 2019 est estimé à environ 2,6 millions, dont 2 millions en situation de crise (phase 3) et 571 000 en situation d'urgence (phase 4), selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. En février 2019, le prix du panier de la ménagère avait augmenté de 11 %, portant à 26 % l'augmentation sur les 12 mois précédents. Selon le Système d'alerte rapide aux risques de famine et l'Institut haïtien de statistiques et d'informatique, les prix des denrées alimentaires locales comme les plantains, le manioc et le fruit à pain, ont augmenté de l'ordre de 41 %. Par ailleurs, la dépréciation de la gourde a entraîné une pression inflationniste sur les prix des aliments de base comme le riz et l'huile de cuisson, qui sont pour la plupart importés. Le ralentissement de la production agricole devrait contribuer à aggraver l'insécurité alimentaire, dans la mesure où le secteur agricole reste la principale source de revenus de la majorité des ménages haïtiens.

19. Le 31 mai 2019, le Président m'a fait part de ses préoccupations concernant le niveau élevé de l'insécurité alimentaire en Haïti et son impact de plus en plus important sur les ménages vulnérables et m'a demandé l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, les entités des Nations unies s'emploient à intensifier leur assistance au Gouvernement haïtien, notamment en mobilisant des ressources financières supplémentaires pour répondre aux besoins d'assistance d'un nombre croissant d'Haïtiens. Je demande instamment aux donateurs d'accroître leurs contributions financières au plan d'aide humanitaire de 2019 et d'appuyer la Direction de la protection civile pour lui permettre d'intervenir en première ligne au niveau national. Le plan qui vise à apporter une assistance d'urgence à 1,3 million de personnes vulnérables n'a été financé qu'à hauteur de 16 % au 9 juillet 2019, soit 20,6 millions de dollars reçus sur les 126 millions nécessaires.

20. Les rapatriements forcés et les retours volontaires depuis la République dominicaine se sont poursuivis. La tendance depuis le début de 2019 reste la même qu'en 2018, avec en moyenne plus de 10 000 expulsions par mois depuis ce pays. En juin 2019, Haïti avait accueilli 10 personnes réfugiées ou en quête d'asile, placées sous la protection du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Pour trouver des solutions durables, huit réfugiés, dont trois femmes, sont partis s'installer dans d'autres pays, cinq d'entre eux ayant quitté Haïti en mars, lorsque la violence était à son paroxysme.

21. Selon les prévisions de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis d'Amérique, il pourrait y avoir de 9 à 15 tempêtes nommées en 2019, dont 2 à 4 pourraient se transformer en gros ouragans. Les entités des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'aider la Direction de la Protection civile à planifier les interventions d'urgence, à mettre en place à l'avance des stocks de sécurité, à restaurer les abris d'urgence, à former les principales parties prenantes et à sensibiliser le public. La Direction a besoin de ressources supplémentaires pour pouvoir s'acquitter pleinement de son mandat et accroître son assistance aux personnes vulnérables.

22. Des progrès notables ont continué d'être accomplis dans la lutte contre le choléra. Entre le 1^{er} janvier et le 20 avril 2019, le Ministère de la santé publique et de la population a signalé 308 cas suspects de choléra et 3 décès liés à cette maladie, contre 1 257 cas suspects et 12 décès au cours de la même période en 2018. Cela représente une diminution de 76,5 % du nombre de cas suspects signalés. Le Ministère a publié des données montrant que pendant 11 semaines consécutives, aucun cas confirmé n'avait été enregistré dans le pays, ce qui marque un tournant

important dans la lutte contre la transmission de la maladie. Néanmoins, la vigilance reste de mise pour maintenir l'objectif de zéro cas à moyen et à long termes.

23. En avril 2019, sous la direction du Ministère de la santé publique et de la population et de la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement, le Gouvernement haïtien a lancé avec ses partenaires une version révisée du Plan d'élimination du choléra en Haïti dans le cadre duquel un appui continu est demandé en vue de l'élimination totale de la maladie d'ici à 2022. À cette fin, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation panaméricaine de la santé et leurs partenaires s'emploient à réduire encore le risque d'épidémie et à renforcer les activités de prévention, de manière à traiter tous les cas suspects de choléra. En parallèle, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et avec l'aide du Bureau de l'Envoyée spéciale des Nations Unies pour Haïti, l'Organisation des Nations Unies continue de promouvoir la tenue de consultations avec les personnes touchées par le choléra, afin de leur fournir un appui matériel. Le 10 avril, le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti a débloqué des subventions en vue de prendre en charge, dans le cadre du deuxième volet du processus consultatif, 20 communautés supplémentaires du Nord fortement touchées par la maladie, ce qui porte ainsi à 25 le nombre total de communautés bénéficiaires.

III. Exécution du mandat

A. Lutte contre la violence de proximité (objectif 6)

24. Dans le contexte actuel de ralentissement économique, d'instabilité politique et de recrudescence des activités des gangs, la MINUJUSTH a encouragé le dialogue pour la paix et proposé des projets d'activités génératrices de revenus aux populations en situation précaire des zones sensibles de l'agglomération de Port-au-Prince. Le nombre de projets de lutte contre la violence de proximité est passé de cinq au cours de l'exercice 2017-2018 à 15 pour l'exercice 2018-2019. Depuis juillet 2018, 9 334 femmes et filles et 7 813 hommes et garçons issus de groupes de population marginalisés et vulnérables ont bénéficié : a) d'une formation professionnelle et d'un renforcement de leurs capacités de gestion financière ; b) de possibilités de générer des revenus grâce à la distribution de kits de démarrage d'activités et à la mise en place de pépinières de petites entreprises ; c) d'initiatives à forte intensité de travail tournées vers la population locale pour la réhabilitation des canaux de drainage, des voies d'accès et des espaces publics, ainsi que la gestion des déchets ; d) d'efforts de médiation, de renforcement des capacités des dirigeants communautaires et de dialogue de voisinage pour promouvoir la paix ; e) d'efforts de soutien au regroupement familial et d'appui aux enfants vivant dans la rue pour leur permettre d'aller à l'école.

25. Quatre projets de lutte contre la violence de proximité mis en œuvre au Cap-Haïtien (département du Nord), à Hinche (département du Centre), à Mahotièr (département du Nord-Ouest) et à Port-au-Prince (quartiers de La Saline et de Martissant, département de l'Ouest) ont été achevés pendant la période considérée. Ces projets ont offert une formation professionnelle et un appui à la réinsertion professionnelle à 2 298 jeunes (dont 50 % de jeunes femmes) exposés à la violence familiale et à la violence de rue qui risquent d'être recrutés par des gangs ou exploités d'une autre manière pour participer à des manifestations violentes.

26. Depuis le début de son mandat, la MINUJUSTH a apporté son appui à 81 conférences et réunions-débats nationales sur l'état de droit auxquelles ont

participé 6 843 personnes, dont 2 577 femmes. Ces activités visaient à désamorcer les conflits existants et à ouvrir des espaces de dialogue dans les groupes de population exposés aux violences électorales et aux activités des gangs. Parmi les thèmes régulièrement abordés figuraient la circulation des armes illégales, les raisons qui amènent les communautés à s'armer, les interactions entre la police nationale, la société civile et le système judiciaire, les cadres informels de règlement des conflits communautaires, les liens entre les jeunes, les drogues et les activités des gangs et les violences électorales. Aux côtés de représentantes et représentants des collectivités locales, de la société civile et des milieux universitaires, des parlementaires ont également participé à ces rencontres, renforçant ainsi l'engagement politique dans les communes les plus violentes d'Haïti. Les différentes instances ont débouché sur l'adoption de recommandations d'action et, dans six communes, des entités de la société civile ont créé des comités de suivi approuvés par les autorités communales et municipales.

27. Les trois projets de sensibilisation visant à promouvoir le dialogue entre les parlementaires et leurs mandants dans l'ensemble du pays que j'ai évoqués dans mon précédent rapport (S/2019/198, par. 29), ont continué de faciliter le dialogue entre les parlementaires et leurs mandants sur les moyens d'améliorer l'état de droit, notamment par l'adoption du projet de code pénal et du projet de code de procédure pénale.

28. La MINUJUSTH a aidé la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, relancée en février par le Président, à définir les domaines d'activité que l'Organisation des Nations Unies pourrait appuyer, notamment l'établissement d'un programme de gestion des armes et munitions, d'activités de lutte contre la violence de proximité et d'une stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion assortie de mesures concrètes. Le 28 mai, le chef d'un gang du quartier de Cité-Soleil à Port-au-Prince, a remis huit armes à feu de son gang (trois armes de poing, deux fusils de chasse, un pistolet-mitrailleur et deux fusils d'assaut) comme symbole de bonne foi.

B. Évolution des conditions de sécurité et formation de la Police (objectifs 1, 4, 5 et 6)

29. Depuis mars, la police nationale a eu beaucoup de mal à contrer la recrudescence des activités des gangs criminels, en particulier dans l'agglomération de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite. Elle a déployé des moyens importants pour assurer le maintien de l'ordre. Sur les 244 opérations de maintien de l'ordre qui ont été menées au cours de la période considérée, 27 ont bénéficié de l'appui de la MINUJUSTH (voir annexe I, indicateur 4.6). Néanmoins, le nombre d'homicides signalés en 2019 a doublé par rapport à 2018, avec 523 cas du 1^{er} janvier au 6 juin (voir annexe I, indicateur 6.3) contre 274 pour la même période en 2018. En outre, 22 policiers ont été tués entre le mois de janvier et le 10 juin 2019, contre 17 pour toute l'année 2018.

30. La police nationale a fait appel à toutes les unités spécialisées Et mené 37 opérations antigang, dont 10 avec un appui limité de la MINUJUSTH. Des opérations comme celle menée après que huit civils ont été tués et dix autres blessés le 24 avril dans le quartier de Savanne Pistache à Port-au-Prince, montrent que la police nationale est capable d'élaborer et d'exécuter des plans efficaces de démantèlement des gangs. Toutefois, la police nationale manque de ressources pour lutter contre les nouveaux niveaux de criminalité des gangs. Si elle ne reçoit pas le soutien logistique dont elle a besoin, elle ne sera pas en mesure de mener durablement de telles interventions.

31. Les services de détection et de répression, y compris la police nationale, l'administration pénitentiaire, les services des douanes et de l'immigration, qui manquent de ressources depuis quatre ans, ne disposent toujours pas de fonds suffisants pour bien fonctionner ; des milliers de nouveaux agents ont été recrutés, mais sont sous-équipés et insuffisamment rémunérés. Les 692 recrues de la police (dont 188 femmes), qui ont obtenu leur diplôme en septembre 2018, travaillent dans des conditions extrêmement difficiles, sans arme à feu personnelle, et subissent toujours des retards importants dans le paiement de leurs salaires. Le Plan de développement de la police nationale pour 2017-2021 n'était financé qu'à hauteur de 7,3 % à la fin de sa deuxième année d'exécution. En conséquence, le budget de fonctionnement et les moyens logistiques (matériel de communication, véhicules blindés, armes à feu, munitions) sont extrêmement limités. Sur les 111 actions prioritaires qui devaient être engagées de 2017 à 2019, seules 2 ont été menées à bien, 103 sont en cours et 6 n'ont pas encore commencé (voir annexe I, indicateur 4.1). Ces contraintes financières empêchent la police de mener des opérations importantes sur de longues périodes et mettent en péril la sécurité des agents. Elles ont également entravé les initiatives visant à développer une action policière fondée sur le renseignement et une police de proximité.

32. Les efforts de recrutement et de formation se poursuivent pour atteindre l'objectif de renforcement de l'effectif global de la police nationale. À ce jour, les forces de police comptent 14 908 agents, dont 1 483 femmes (9,94 % ; voir annexe I, indicateur 4.3), soit un ratio de 1,31 policier pour 1 000 habitants (l'objectif étant de 1,45 policier pour 1 000 habitants ; voir annexe I, indicateur 4.2). Parallèlement, 11 577 candidats, dont 1 893 femmes, ont participé le 5 mai 2019 aux épreuves écrites d'admission de la prochaine promotion, qui comptera environ 650 recrues, dont de futurs agents de l'administration pénitentiaire. Cette promotion comprendra notamment des femmes originaires des zones les plus exposées à la violence de Port-au-Prince, qui seront admises dans le cadre d'un projet visant à aider la police nationale à établir un mécanisme de recrutement tenant compte des disparités entre femmes et hommes. L'initiative a débuté le 29 avril avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et de la MINUJUSTH à travers son programme de lutte contre la violence de proximité.

33. Pour renforcer les ressources humaines et améliorer l'infrastructure de la police, Haïti a notamment lancé une campagne nationale visant à former les supérieurs hiérarchiques au nouveau système d'évaluation et de notation annuelles des fonctionnaires de police. En outre, sept des neuf projets d'infrastructure de la police nationale financés au titre du programme commun de transition des Nations Unies sur l'état de droit et des projets à effet rapide de l'ONU ont été menés à bien. La composante police de la MINUJUSTH a continué d'aider la police nationale à mobiliser des fonds et à établir la directive visant à décentraliser l'Inspection générale de la police nationale en quatre bureaux régionaux, pour en renforcer la capacité de surveillance et faciliter l'accès aux plaintes du public dans tout le pays.

C. Justice et lutte contre la corruption (objectifs 1, 2, 5, 6 et 10)

34. Depuis le début de l'année 2019, la redynamisation des activités judiciaires dans le ressort de Port-au-Prince et l'amélioration de la collaboration au sein de cette juridiction entre le procureur général, le doyen du tribunal de première instance et le bâtonnier de l'ordre des avocats ont contribué à des progrès significatifs dans les efforts de réduction du nombre de détentions provisoires prolongées. La MINUJUSTH a continué d'apporter son appui technique et financier aux intéressés afin de renforcer cette tendance positive. Le Comité de suivi de la chaîne pénale a

continué de se réunir chaque mois, ce qui a accéléré le traitement des affaires portées devant le tribunal de première instance. Le 8 mai, à l'occasion d'une réunion facilitée par la MINUJUSTH, le procureur général de Port-au-Prince et le Directeur général de la police nationale ont réfléchi aux moyens d'améliorer les relations de travail entre leurs deux institutions et de mettre en œuvre de nouvelles mesures de réduction du taux de détention provisoire.

35. La MINUJUSTH et le PNUD, par l'intermédiaire du programme commun de transition des Nations Unies sur l'état de droit, ont apporté leur appui à l'organisation du Forum du Tribunal de première instance de Port-au-Prince, le 26 avril. Ce tout premier rassemblement a permis aux participants d'évaluer les progrès réalisés dans le ressort depuis janvier 2019 et a donné aux acteurs judiciaires l'occasion d'échanger au sujet des meilleures pratiques de réduction des détentions provisoires prolongées. Au moins 80 acteurs et actrices du monde judiciaire et pénitentiaire, policières et policiers, représentantes et représentants d'organisations de défense des droits de la personne et journalistes, dont 21 femmes, ont participé à ce forum. Les participants ont également examiné les enseignements tirés de l'amélioration des activités judiciaires du tribunal, qui a permis de réduire le nombre de détenus dans les établissements pénitentiaires du département de l'Ouest.

36. L'appui apporté par la MINUJUSTH aux bureaux d'aide judiciaire dans le cadre de l'action menée pour réduire le nombre de détentions provisoires donne également de meilleurs résultats. Les bureaux d'aide judiciaire de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, créés avec l'appui de la MINUJUSTH, ont été saisis de 1 679 dossiers en souffrance (remontant à 2010-2015) et de 1 394 dossiers récents (2016-2018), ont tenu 2 117 consultations, traité au moins 134 demandes de recours en *habeas corpus* et contribué au classement de 590 dossiers, ce qui a permis la libération de 448 personnes en détention provisoire. Le bureau de l'Institut mobile d'éducation démocratique du Centre de réhabilitation des mineurs en conflit avec la loi a contribué à la libération de 135 mineurs. Il ne reste plus que 50 mineurs en détention (contre 105 début 2019). En ce qui concerne les femmes détenues, le bureau d'aide juridique soutenu par ONU-Femmes à la prison pour femmes de Cabaret a été saisi de 159 dossiers et a obtenu 20 libérations.

37. Le nombre de personnes incarcérées en détention provisoire dans les principales prisons de la zone métropolitaine (Cabaret, Carrefour, Delmas et Port-au-Prince) a diminué durant la période considérée. Au 9 juillet, la proportion de détenus du Pénitencier National (département de l'Ouest) incarcérés en détention provisoire depuis plus de deux ans est tombée à 63,3 % (contre 65 % au cours de la période précédente), le nombre de détenus passant sous la barre des 4 000 pour la première fois depuis la mise en place de la MINUJUSTH (voir annexe I, indicateur 1.8). Entre octobre 2017 et avril 2019, les procureurs du ressort de Port-au-Prince ont été saisis de 1 784 affaires pénales, dont 56,6 % ont été traitées en temps réel. Au cours de la même période, les juges d'instruction ont classé 575 dossiers et le tribunal de première instance a statué sur 531 affaires (voir annexe I, indicateurs 1.9 et 1.10).

38. Si l'on peut saluer ces avancées, il n'en reste pas moins que la mise en place du Conseil national d'assistance légale, chargé de fournir une assistance juridique aux personnes les plus vulnérables, a pris du retard. L'État n'a pas encore défini sa stratégie nationale d'assistance juridique, ni établi le plan d'action correspondant, ni alloué de fonds à ce programme.

39. Les tensions entre le pouvoir exécutif et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire sont réapparues lorsque le 30 avril, le Président Moïse a nommé le nouveau président de la Cour d'appel de Port-au-Prince parmi les juges siégeant. toute nomination aurait dû être approuvée par le Conseil supérieur. En réponse, deux associations de magistrats ont organisé des grèves du 20 au 31 mai, invoquant la

disposition légale selon laquelle toute nomination doit être approuvée par le Conseil. L'association des greffiers a également observé une grève de deux jours, les 23 et 24 mai, pour exiger une amélioration des conditions de travail de ses membres.

40. La MINUJUSTH a continué d'aider le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire à vérifier les antécédents des juges, conformément à l'obligation légale de contrôle de l'intégrité et des qualifications des magistrats. Le 18 avril, le Conseil a publié une liste de 39 juges ayant fait l'objet d'une vérification de leurs antécédents, dont 32 ont été agréés et 7 ont été révoqués, notamment pour cause de titres universitaires falsifiés ou non applicables, de corruption, de conduite immorale ou de problèmes de santé mentale. Le même jour, le Conseil a également publié une liste de cinq juges qui ont été suspendus dans l'attente de l'issue des procédures disciplinaires engagées contre eux. Au cours de la période considérée, l'objectif de référence 5.1 a été pleinement atteint, 18 tribunaux de première instance et cinq cours d'appel ayant été inspectés avec l'appui de la MINUJUSTH (voir annexe I).

41. Afin d'appuyer les initiatives déployées par l'État pour lutter contre la corruption, le programme conjoint MINUJUSTH-Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a engagé un partenariat avec l'Unité de lutte contre la corruption, pour renforcer les capacités des acteurs judiciaires, aider à évaluer l'actuelle stratégie nationale de lutte contre la corruption et à en définir une nouvelle, ainsi qu'à enquêter sur la gouvernance et la corruption en Haïti. C'est ainsi qu'un atelier de trois jours a été organisé en avril 2019 pour évaluer la mise en œuvre de cette stratégie adoptée en 2009, en vue d'en élaborer une nouvelle. En outre, un cours en ligne fondé sur les Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire élaborés par l'ONUDC, largement reconnus, a été lancé le 7 juin.

D. Appareil pénitentiaire (objectifs 1, 3 et 5)

42. Malgré les efforts concertés déployés par la MINUJUSTH et certains acteurs judiciaires haïtiens pour réduire le nombre de détentions provisoires, le système pénitentiaire continue d'être caractérisé par une forte surpopulation (348 % de taux d'occupation), en raison du taux élevé de détention provisoire prolongée. Au 15 mai 2019, 11 221 personnes étaient incarcérées, dont 390 femmes, 215 garçons et 11 filles. Parmi ces détenus, 73 % attendent d'être jugés.

43. Le projet de loi sur le système pénitentiaire et le projet de loi organique sur la Police nationale d'Haïti visant à transformer la Direction de l'administration pénitentiaire en direction centrale ayant autorité sur ses propres ressources ont été achevés et validés par le Directeur général de la Police nationale. La transmission de ces projets de loi au Ministère de la justice et de la sécurité publique, pour un nouvel examen par l'exécutif, et leur soumission ultérieure au Parlement sont reportées en attendant que la crise politique soit résolue (voir annexe I, indicateurs 1.4 et 1.5).

44. En ce qui concerne le renforcement des capacités d'administration et de gestion de la Direction de l'administration pénitentiaire, la MINUJUSTH, dans le cadre du programme conjoint sur l'état de droit, a appuyé un programme de formation technique de cinq jours, sur l'administration du système pénitentiaire, destiné à 21 assistantes administratives. En outre, 20 fonctionnaires de rang intermédiaire, dont une femme, ont reçu une formation aux techniques de gestion et de direction dispensée par les formateurs de l'administration. La MINUJUSTH a également organisé un atelier sur la gestion des crises à l'intention de 13 cadres supérieurs, dont une femme, afin de renforcer la capacité de l'administration à remédier aux carences en matière de sécurité dans les prisons et à anticiper les situations de crise.

45. La MINUJUSTH et l'administration pénitentiaire ont organisé, avec l'appui du Service correctionnel du Canada, un programme de formation des formateurs sur les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes, d'une durée de cinq jours à l'intention de neuf hauts fonctionnaires, dont trois femmes. L'administration pénitentiaire, avec l'appui de la MINUJUSTH et d'ONU-Femmes, a organisé un atelier de sensibilisation sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes à l'intention de 128 agents pénitentiaires, dont 17 femmes. En outre, l'administration pénitentiaire a organisé, avec la MINUJUSTH, des sessions de formation à la santé mentale à l'intention de 30 agents pénitentiaires, dont 13 femmes, et de 90 détenus, dont 28 femmes, en tant que pairs éducateurs, pour les sensibiliser au dépistage, à la prévention et à la bonne gestion des troubles mentaux.

46. S'agissant de la certification des prisons, lors d'un atelier organisé le 14 mai, la MINUJUSTH a examiné avec la direction de l'administration pénitentiaire les résultats de la deuxième série d'évaluations des prisons menée en avril. Les résultats indiquent une amélioration notable de la gestion des prisons et des conditions de détention par rapport aux résultats de la première évaluation réalisée en décembre 2018 (voir annexe I, indicateur 3.4). Les participants ont également examiné les mesures visant à promouvoir l'appropriation du processus par le pays et l'application du principe de responsabilité, afin d'améliorer encore les conditions carcérales avant la certification finale des prisons visées.

47. En ce qui concerne les normes d'hygiène, 19 décès ont été enregistrés dans les prisons entre le 1^{er} mars et le 15 mai, soit un taux de 8,56 décès pour 1 000 détenus, contre 12,9 dans mon précédent rapport. Au cours de la période considérée, la MINUJUSTH a également aidé l'administration pénitentiaire, en coordination avec l'OIM et l'Organisation mondiale de la Santé, à assurer le traitement général des détenus atteints en mars par une épidémie de gale qui a touché environ 2 520 détenus. En mai, tous les détenus contaminés par la maladie dans les prisons de Cap Haïtien (491) et de Fort Liberté (122) avaient bénéficié du programme de traitement, progressivement étendu aux autres prisons touchées par l'épidémie. En outre, la MINUJUSTH a continué de rappeler aux autorités nationales la nécessité de doter l'administration pénitentiaire d'un budget suffisant pour mettre fin au problème récurrent des pénuries de produits de première nécessité, tels que vivres et médicaments, dans les établissements pénitentiaires.

48. La MINUJUSTH, dans le cadre de son programme de lutte contre la violence de proximité, a lancé un projet de réinsertion des détenus grâce à l'élevage avicole à la prison de Hinche (département du Centre). Ce projet vise à doter 105 détenus, dont 14 femmes, et 15 agents pénitentiaires de compétences de base en aviculture, afin d'améliorer la qualité de l'alimentation des détenus alors qu'une crise alimentaire sévit actuellement dans l'établissement pénitentiaire, et de leur fournir les compétences et les incitations financières nécessaires pour assurer la viabilité de la ferme.

E. Droits de l'homme (objectifs 4, 5, 6, 7, 8 et 9)

49. La MINUJUSTH a terminé son enquête sur les violences survenues en novembre 2018 dans le quartier de La Saline à Port-au-Prince (voir [S/2019/198](#), par. 38 et 39). Le 21 juin, elle a publié, conjointement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), un rapport public sur les faits en question.

50. Au terme de son enquête, la MINUJUSTH a conclu que l'attaque des 13 et 14 novembre 2018 à La Saline était une opération bien planifiée, conduite par des membres de cinq gangs organisés s'étant associés pour s'en prendre à des membres

ou à des sympathisants supposés de deux gangs rivaux. La MINUJUSTH a confirmé que 26 personnes, dont trois femmes et trois enfants, avaient été tuées, trois personnes blessées et deux autres soumises à des viols en réunion pendant l'attaque, où de nombreux vols et actes de destruction de biens ont également été commis. Douze personnes ont en outre été portées disparues. Il semble que certains des auteurs de l'attaque portaient des chemises de l'uniforme d'une unité de la police nationale, la Brigade d'opération et d'intervention départementale (BOID), ou des chemises qui y ressemblaient.

51. La police nationale n'est intervenue à aucun moment de l'attaque, alors même qu'elle avait été informée dès le début des violences. Elle n'a fait que mobiliser un détachement de l'unité régionale spécialisée dans le maintien de l'ordre, l'Unité départementale de maintien d'ordre, pour sécuriser un commissariat du quartier. Deux véhicules de l'unité régionale d'intervention spécialisée départementale ont également été vus patrouiller autour du périmètre de La Saline. Selon des témoins, trois agents de police se trouvaient aux côtés des gangs pendant l'attaque. Deux d'entre eux ont été identifiés depuis, et radiés de la police en décembre 2018. L'un d'eux avait déjà été impliqué dans l'opération de police de novembre 2017 qui avait entraîné la mort de huit civils dans le quartier de Grande Ravine à Port-au-Prince. Un représentant de l'État, le délégué du département de l'Ouest, aurait également été vu dans la zone, pendant l'attaque, en compagnie d'agents de police et de membres de gangs. La police judiciaire a diligenté une enquête sur ces événements. Toutefois, très peu a été fait pour amener les responsables des violences à répondre de leurs actes devant la justice. Au total, onze membres connus des gangs ont été arrêtés, sans qu'aucune action pénale n'ait été engagée à l'encontre ni des officiers de police ni des fonctionnaires qui auraient été impliqués.

52. Les 16 et le 17 avril, la MINUJUSTH et le HCDH ont organisé un atelier sur l'application des recommandations acceptées par Haïti dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme conduit en 2016 (voir annexe I, indicateur 9.1). L'objectif de l'atelier était de faire en sorte que ces recommandations soient intégrées au plan d'action national pour les droits de l'homme en cours d'élaboration par le Comité interministériel des droits de la personne. Y ont participé des représentants du bureau du Premier Ministre, de huit ministères, de la police nationale et d'autres institutions nationales, ainsi que l'expert-conseil chargé d'élaborer le plan d'action national – avec l'appui fourni par la MINUJUSTH dans le cadre du programme commun de transition sur l'état de droit.

53. L'Office de la protection du citoyen (OPC), qui est l'institution nationale des droits de l'homme d'Haïti, a conservé son statut A au regard des principes concernant le statut des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, normes de référence établies par l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme (voir annexe I, indicateur 7.1) pour les évaluations des institutions nationales des droits de l'homme. Le 26 avril, l'OPC a publié son rapport annuel pour 2017-2018, qui donne un aperçu de ses activités et une évaluation de la situation des droits de l'homme en Haïti (voir annexe I, indicateur 7.2). On y trouve également 22 recommandations formulées à l'intention des autorités publiques sur un vaste ensemble de sujets intéressant les droits de l'homme, y compris la question de la détention provisoire prolongée. Dans ce rapport, le premier de ce type depuis 2013, le Protecteur du citoyen fait état d'un certain nombre de difficultés opérationnelles rencontrées par l'institution.

54. Dans le cadre de son mandat de renforcement des capacités des organisations de la société civile, la MINUJUSTH a organisé dans cinq villes du pays, à savoir Cap-Haïtien, Gonaïves, Jacmel, Jérémie et Port-au-Prince, des séances de formation au suivi de la situation en matière de droits de l'homme. Ces séances de formation, qui

ont porté sur les principes du suivi de la situation en matière de droits de l'homme, les critères à utiliser pour recenser les violations et les méthodes d'établissement de rapports, ont rassemblé 105 participants, dont 35 femmes. Le Service des droits de l'homme de la MINUJUSTH a également conduit, dans le cadre du programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité, des activités dont certaines visaient à renforcer les capacités des organisations de la société civile représentant les personnes handicapées et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI).

F. Préparation des élections (objectif 11)

55. Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation des besoins électoraux effectuée en décembre 2018, le projet intégré d'appui au processus électoral en Haïti (2019-2020) mené par le PNUD a été finalisé. Conçu en consultation avec le Conseil électoral provisoire (CEP), ce projet mobilise le PNUD, qui s'occupe de l'appui technique et du renforcement des institutions, l'UNOPS, qui assure le soutien logistique, et ONU-Femmes, qui s'occupe de promouvoir activement la participation des femmes et les questions de genre, tous rassemblés sous une bannière commune, « l'Unité d'action des Nations Unies ».

56. Comme suite aux recommandations formulées par la mission d'évaluation des besoins électoraux, un mécanisme de coordination des Nations Unies, l'équipe spéciale des Nations Unies chargée des questions électorales, a été créée au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti pour donner des conseils à la direction de la mission et appuyer les activités de bons offices de la Représentante spéciale avant, pendant et après les prochaines élections en Haïti. Un mécanisme spécial devant permettre d'assurer la liaison avec la communauté diplomatique pour ce qui est des questions électorales doit également être mis en place.

57. Pendant la période considérée, aucun nouveau progrès n'a été enregistré quant à l'examen et à l'adoption de la loi électorale par le Parlement (voir annexe I, indicateur 11.3). Le projet de budget des élections n'a pas non plus été adopté, ce qui empêche les parties prenantes de bien planifier les opérations électorales et augmente le risque de nouveaux retards dans la tenue du scrutin. Cela étant, le Conseil électoral provisoire a pris des mesures, quoique timides, pour préparer les élections.

58. Une unité électorale conjointe MINUJUSTH-police nationale, créée en février, a tenu sa première réunion de travail le 24 avril et l'a consacrée à l'élaboration du plan de sécurisation des élections. La police a commencé à évaluer les conditions de sécurité des bureaux de vote de certains départements.

IV. Planification de la transition

59. Les organismes des Nations Unies présents dans le pays mettent la dernière main au rapport sur la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2017-2018 ainsi qu'aux plans de travail conjoints pour 2019-2020, en consultation avec les experts techniques du Gouvernement haïtien, du secteur privé et de la société civile. Les plans de travail seront examinés dès que le nouveau Gouvernement sera entré en fonctions et les organismes des Nations Unies ont défini toutes leurs priorités communes pour la prochaine phase en tenant compte de la situation actuelle dans le pays, du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, établi par la résolution [2476 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, et des objectifs spécifiques découlant des objectifs de développement durable.

60. L'équipe de pays des Nations Unies et la MINUJUSTH sont notamment en train d'élaborer ensemble le plan de travail pour 2019-2020 concernant la réalisation 5, qui porte sur l'état de droit et la gouvernance, dans l'optique du transfert des programmes qui seront poursuivis par les entités du système des Nations Unies après la fermeture de la MINUJUSTH, en particulier dans les domaines de la justice et de la lutte contre la violence au sein de la collectivité. Dans ce plan de travail, elles ont également recensé les risques pouvant peser sur leur action, ainsi que les mesures d'atténuation correspondantes, y compris le renforcement des activités de mobilisation des ressources. À cet égard, l'équipe de pays des Nations Unies s'est employée à élaborer une stratégie de financement et un plan d'action visant à garantir la disponibilité des ressources nécessaires à ses activités essentielles après le départ de la MINUJUSTH. Par ailleurs, on envisage actuellement de mettre en place des programmes conjoints qui seront appuyés par le Fonds conjoint pour la réalisation des objectifs de développement durable et la consolidation de la paix. L'Initiative Spotlight, partenariat conjoint de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, a alloué environ 13 millions de dollars pour remédier à ce phénomène pendant le retrait de la Mission et la période de transition.

V. Retrait des effectifs et des moyens et fermeture de la Mission

61. Donnant suite à la demande du Conseil de sécurité concernant le retrait graduel et échelonné de la MINUJUSTH, la Mission a commencé à préparer sa fermeture et sa liquidation, en coordination avec les équipes concernées du Siège. Après deux visites rendues à la Mission par des membres du personnel en poste à Brindisi (Italie) et à New York, respectivement en février et en mars, une méthode pour la réduction des effectifs et la liquidation de la Mission a été arrêtée d'un commun accord. Un groupe de travail sur la fermeture de la Mission, présidé conjointement par le Chef de la Division de l'appui à la mission et le Chef d'état-major de la Mission, a été créé et se réunit chaque semaine. Il tient aussi régulièrement des réunions de coordination par visioconférence avec des représentants de la MINUJUSTH, du Siège et du Centre de services mondial à Brindisi. Un plan de fermeture de la Mission a été soumis au Siège le 29 mars. Le processus y est divisé en quatre volets : a) fermeture des sites ; b) sortie des actifs ; c) ressources humaines ; d) gestion des archives. Parallèlement, un groupe de travail a été constitué avec le Gouvernement haïtien pour veiller à ce que le retrait de la Mission se déroule sans heurts et en coordination étroite avec les autorités. Ce groupe de travail est coprésidé par un conseiller spécial du Président et le Chef d'état-major de la Mission et tient des réunions toutes les deux semaines.

62. La MINUJUSTH a déployé tous ses moyens logistiques pour faire en sorte que les unités de police constituées soient rapatriées d'ici au 15 octobre 2019, conformément à son plan de fermeture. L'unité népalaise a été rapatriée le 1^{er} mai 2019 et le camp de Quartier-Morin (département du Nord), maintenant évacué, sera fermé le 30 juin 2019 au plus tard. L'unité indienne sera rapatriée en juillet 2019 et les unités jordanienne et rwandaise en août 2019. L'unité sénégalaise sera la dernière à quitter la Mission. Son rapatriement est prévu pour la fin du mois de septembre 2019. Tandis que la police nationale continuait à renforcer ses capacités opérationnelles, la MINUJUSTH a poursuivi la mise en œuvre du plan de transition en matière de sécurité en procédant au retrait progressif des membres de son personnel en tenue. À compter du 30 juin, trois unités de police constituées resteront opérationnelles dans les départements de l'Artibonite, de Nippes et de l'Ouest, et la police nationale assurera seule la responsabilité du maintien de l'ordre dans les 7 autres départements du pays. On trouvera dans les annexes II et III du présent

rapport des informations concernant la composition et les effectifs de la composante police de la MINUJUSTH et le déploiement des unités de police dans le pays.

63. Sur les 25 sites et locaux partagés qu'elle occupait encore, la MINUJUSTH a fermé et remis à disposition son camp de Jérémie (département de Grand'Anse) le 1^{er} mai 2019. Elle a fermé son camp de Quartier Morin et le camp Delta à Port-au-Prince et cessé ses opérations dans 14 locaux de police partagés et 3 sites pénitentiaires partagés le 30 juin 2019. Elle s'assure ainsi que les terrains publics et privés sur lesquelles elle s'était installée soient remis à la disposition de leur propriétaire légitime et qu'elle respecte pleinement ses obligations environnementales et contractuelles.

64. La MINUJUSTH a finalisé son plan de cession des actifs avec l'aide du Département de l'appui opérationnel. Les décisions relatives à la cession des actifs entrent dans le champ des pouvoirs qui sont délégués à la Mission et les mesures nécessaires sont prises pour que les procédures de cession y soient conformes. La MINUJUSTH rendra compte de toutes ces transactions dans un rapport sur la cession définitive des actifs, qui fera partie intégrante de son rapport financier final, au terme du processus de liquidation. Grâce aux efforts qu'elle a consentis en matière de dépollution de l'environnement, la Mission est à même de recourir à des solutions respectueuses de l'environnement et à des méthodes bien établies pour disposer de quantités considérables de déchets.

65. Un plan échelonné de retrait des effectifs articulé autour de trois dates (le 30 juin, le 31 août et le 15 octobre, date de fermeture de la Mission) devant permettre de réduire les effectifs sans heurts et de manière graduelle a été établi dans le cadre d'un processus de consultations étendues au sein de la Mission. La réduction d'effectifs proposée tient compte des moyens humains qui seront nécessaires pour mener à bien les tâches prescrites par la résolution 2466 (2019) et assurer la continuité avec les tâches envisagées pour la future mission politique spéciale, comme je l'avais recommandé dans mon rapport précédent et dans ma lettre du 13 mai (S/2019/387). Les réductions d'effectifs prévues en amont de la clôture de la MINUJUSTH, le 15 octobre, concernent 23 % du personnel de l'ensemble de la Mission.

66. Avec l'adoption, le 25 juin, de la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité, les préparatifs du démarrage du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti se sont intensifiés, l'objectif étant d'assurer la continuité des opérations et une transition sans heurts à la mi-octobre.

VI. Déontologie et discipline

67. Il n'y a eu aucune nouvelle allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles depuis le précédent rapport. La MINUJUSTH a continué d'appliquer la stratégie à trois volets en matière de déontologie et de discipline pour toutes les catégories de personnel des Nations Unies, y compris la formation, l'évaluation des risques et l'information, afin de sensibiliser la population haïtienne aux normes de conduite des Nations Unies, en particulier à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Dans le cadre des mesures de réparation, la Mission a maintenu une communication permanente et donné des orientations pour venir en aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

68. Un défenseur hors classe des droits des victimes a rejoint la MINUJUSTH le 22 mars ; il relève à la fois de l'autorité de ma Représentante spéciale et du Défenseur des droits des victimes de l'Organisation des Nations Unies. Le défenseur hors classe des droits des victimes collabore étroitement avec l'Équipe déontologie et discipline de la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies en vue de prêter une

assistance à 26 victimes d'exploitation et atteintes sexuelles, dont certaines ont une ou plusieurs demandes en reconnaissance de paternité visant d'anciens membres du personnel en tenue de la MINUSTAH. Cette assistance comporte une aide psychosociale et médicale, une aide financière d'urgence et un soutien éducatif apporté à 31 enfants. Le défenseur hors classe des droits des victimes met au point également des projets destinés à aider les victimes et leurs enfants à présenter leur dossier au fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

VII. Observations

69. Depuis mon rapport du 1^{er} mars, Haïti est restée en proie à une instabilité politique qu'aggrave encore la dégradation de la situation économique et des conditions de sécurité dans le pays. La prolongation des négociations sur la composition d'un nouveau gouvernement a paralysé l'administration et empêché l'adoption de textes essentiels. Parallèlement, la situation économique en Haïti a continué de se dégrader, réunissant les conditions d'une situation potentiellement explosive. J'engage instamment toutes les parties prenantes à surmonter leurs différences afin de permettre la mise en place d'un gouvernement qui soit prêt à se concentrer sur les réformes structurelles et la fourniture de services à la population d'Haïti, qui est la première à souffrir de l'instabilité ambiante. Il est également essentiel que la situation au Parlement retourne à la normale et que le Parlement soit en mesure d'adopter des textes essentiels.

70. Les mesures prises par le Gouvernement pour entreprendre les réformes structurelles nécessaires à l'amélioration de la gouvernance du pays et au développement de son économie n'ont malheureusement pas suffi à dissiper la désillusion qui gagne de plus en plus les Haïtiens à l'égard de la classe politique, de l'inefficacité des institutions publiques et du manque d'initiatives en matière de lutte anticorruption. De fait, en raison des tensions qui ont secoué le Parlement et qui l'ont empêché d'adopter le budget de l'exercice 2018/2019, Haïti a manqué des occasions de recevoir, de la part des donateurs internationaux, des financements considérables qui auraient pu être utilisés pour améliorer la protection sociale de certains des groupes les plus vulnérables et atténuer les difficultés auxquelles ils font face.

71. Divisée, l'opposition n'a pas pu ouvrir un dialogue avec le Gouvernement et ses alliés pour trouver un terrain d'entente en vue de résoudre les problèmes que rencontre le pays. Aucune des tentatives d'organisation d'un dialogue national n'a porté de fruits. Il est primordial de tenir un véritable dialogue national sans exclusive et global.

72. Je note avec préoccupation que des élections doivent se tenir à Haïti en 2019 mais que le budget de l'exercice et la loi électorale sont toujours bloqués au Parlement. Il faut absolument investir immédiatement dans les préparatifs des opérations électorales si l'on veut garantir la tenue à bonne date d'élections réussies et pacifiques et si l'on veut éviter un vide constitutionnel.

73. Je note également que l'atmosphère de crise permanente à Haïti constitue le terreau d'une recrudescence des activités criminelles des gangs, dans certaines parties de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite. Pour qu'Haïti puisse maîtriser la violence des gangs armés et inverser cette tendance négative, il faudra trouver une solution politique et mobiliser des ressources à l'appui d'approches multisectorielles novatrices permettant de régler les problèmes socioéconomiques qui sont à l'origine des violences. Si l'on veut que les mesures prises pour démanteler les gangs soient efficaces, il convient de les assortir de possibilités de réinsertion, d'un engagement soutenu auprès des populations et de programmes de gestion des armes

et des munitions. Comme je l'avais souligné dans la lettre du 13 mai, la nouvelle mission politique spéciale se tiendra prête à épauler le Gouvernement dans ces entreprises.

74. La police nationale a dans l'ensemble réussi à gérer la vague de manifestations contre le gouvernement qu'a connue le pays depuis le deuxième semestre de 2018 mais la recrudescence des activités des gangs fait peser un poids supplémentaire sur des forces déjà utilisées au maximum de leurs capacités. Il importe en priorité de doter la police nationale de ressources et de matériels adéquats, pour en assurer le bon fonctionnement et garantir la sécurité des Haïtiens et la stabilité du pays. Il faut également des mécanismes de contrôle crédibles, efficaces et transparents pour veiller à ce que les opérations de police soient menées conformément aux normes internationales. Sans un soutien plus marqué du Gouvernement et de la communauté internationales, la police risque de perdre les fruits qu'elle a acquis jusqu'ici de sa professionnalisation.

75. L'appui à la réforme de la justice et à la réforme pénitentiaire restera également essentiel à l'avènement d'une paix et d'une sécurité durables à Haïti. Comme indiqué dans mon rapport précédent et ma lettre du 13 mai, l'une des priorités absolues reste le lancement, dans le cadre d'un plan directeur défini au niveau national, d'initiatives de réforme de la justice porteuses d'un véritable changement. Cet effort devrait faire fond sur les tendances positives récemment observées, parmi lesquelles la réduction du nombre de personnes placées en détention provisoire et l'augmentation du nombre de dossiers traités en temps réel dans certaines juridictions.

76. Je suis alarmé par les constatations qui ressortent du rapport sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits survenues à la Saline et par l'impunité qui continue de prévaloir en ce qui concerne les violations graves des droits fondamentaux. Les allégations selon lesquelles au moins deux agents de police et un représentant de l'État se seraient rendus complices des faits doivent pousser les autorités à prendre rapidement des mesures pour que les responsables de ces crimes répondent de leurs actes devant la justice. Le fait que l'un de ces deux agents ait participé, à un an d'écart, aux violences extrêmes perpétrées à la Saline et à la tuerie de Grande Ravine est une parfaite illustration du cercle vicieux de l'impunité, d'autant plus qu'à ce jour, aucune procédure judiciaire n'a été engagée concernant la tuerie de Grande Ravine.

77. Les 9 et 10 juin, près d'un an après les premières grandes manifestations contre la corruption, la population a encore une fois réclamé l'application du principe de responsabilité. En 2018, j'avais noté le débat vigoureux que tenaient la société civile, l'opposition et le Gouvernement sur la corruption et la réforme. Mais je regrette aujourd'hui de constater que ce débat n'a pas débouché sur des mesures concrètes. Dans les rapports qu'elle a publiés, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif a fait la lumière sur certaines allégations, mais peu a été fait pour traduire les auteurs des faits en justice et recouvrer les fonds détournés. Pour aider à stabiliser le pays, j'encourage le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire à veiller à ce que les magistrats placés sous son autorité jouissent de l'indépendance nécessaire pour mener à bien les procédures judiciaires requises et je demande instamment au Président d'ouvrir un dialogue en vue de régler durablement et de manière structurelle la question de l'application du principe de responsabilité.







78. En dépit des progrès accomplis dans plusieurs domaines, je regrette d'informer le Conseil qu'il est peu probable d'atteindre la majorité des 46 indicateurs définis dans la stratégie de sortie de la Mission d'ici au mois d'octobre 2019. Des avancées majeures ont été faites dans le domaine des droits de l'homme, mais le chemin qui reste à faire pour les indicateurs relatifs aux mécanismes de contrôle des institutions judiciaire et policière est un sujet de vive préoccupation. Les crises politiques





récurrentes qui ont émaillé les 18 derniers mois ont par ailleurs largement fait obstacle à l'adoption de mesures législatives indispensables à la consolidation de l'état de droit, à la lutte contre la corruption et à la préparation des élections. Il apparaît clairement qu'en dépit de l'appui important qu'a prêté la Mission dans ces domaines, il ne sera possible de faire des progrès mesurables qu'une fois que le climat politique se sera apaisé et que les branches exécutive et législative du pouvoir fonctionneront correctement.







79. Pour conclure, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à ma Représentante spéciale pour Haïti, Helen La Lime, et aux femmes et aux hommes de la MINUJUSTH et à l'équipe de pays des Nations Unies pour leurs travaux et le dévouement dont ils ont fait preuve afin de concourir à la stabilisation d'Haïti et de soutenir le pays sur la voie du développement. Je tiens également à remercier les États Membres qui ont continué de fournir du personnel pénitentiaire et de police à la Mission.



Annexe I



Objectifs, indicateurs, cibles et situation initiale








<i>Symbole</i>	<i>Définition</i>	<i>Symbole</i>	<i>Définition</i>
	En bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu (13 indicateurs, 28 %)		L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance défavorable (8 indicateurs, 17 %)
	En bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu (6 indicateurs, 28 %)		Aucun progrès/N'est pas en bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu (13 indicateurs, 28 %)
	En bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu (6 indicateurs, 28 %)		Aucune mise à jour n'était attendue au cours de la période considérée quant aux progrès accomplis (0 indicateur)


<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
1. Les pouvoirs exécutif et législatif ont promulgué des textes qui améliorent l'accès à la justice, renforcent la police nationale et s'attaquent à la question de la détention provisoire prolongée, qui est une cause de surpopulation carcérale ; tous les secteurs ont commencé à appliquer ces nouveaux textes, notamment grâce à des allocations budgétaires viables	1.1 Existence du nouveau Code pénal (1 – Élaboration du projet de loi ; 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres ; 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation du nouveau Code pénal	1 – Aucune session parlementaire consacrée aux discussions sur le Code en raison de la situation politique actuelle	
	1.2 Existence du Code de procédure pénale (1 – Élaboration du projet de loi ; 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres ; 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation du Code de procédure pénale	1 – Aucune session parlementaire consacrée aux discussions sur le Code en raison de la situation politique actuelle	
	1.3 Existence de la loi sur l'assistance légale (1 – Élaboration du projet de loi ; 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres ; 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi sur l'assistance légale	3 – Cible déjà atteinte	
	1.4 Existence de la loi organique sur la police nationale, qui fait de la direction de l'administration pénitentiaire une direction centrale (1 – Élaboration du projet de loi ; 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres ; 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi organique sur la police nationale	1 – Projet de loi organique remis au Ministère de la justice et de la sécurité publique mais absence de progrès sur la question de son adoption en raison de la situation politique actuelle	





Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)	Tendance
	1.5 Existence de la loi pénitentiaire (1 – Élaboration du projet de loi ; 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres ; 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi pénitentiaire	1 – Projet de loi pénitentiaire remis au Ministère de la justice et de la sécurité publique mais absence de progrès sur la question de son adoption en raison de la situation politique actuelle	
	1.6 Définition, par les institutions concernées, des conditions nécessaires à l'application des nouvelles lois, allocations budgétaires comprises (loi par loi)	Octobre 2019	Définition des conditions de mise en œuvre des nouvelles lois, allocations budgétaires comprises	Définition des conditions de mise en œuvre : a) du Code pénal : pas encore adopté ; b) du Code de procédure pénale : pas encore adopté ; c) de la loi sur l'assistance légale : un comité technique chargé d'examiner la mise en œuvre du texte a été mis sur pied par le Ministère de la justice et de la sécurité publique ; d) de la loi organique sur la police nationale : pas encore adoptée ; e) de la loi pénitentiaire : pas encore adoptée	
	1.7 Nombre de nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs dans le ressort de Port-au-Prince	Octobre 2019	800 nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs dans le ressort de Port au-Prince	Octobre 2017-avril 2019 : 1 010 nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs dans le ressort de Port-au-Prince	
	1.8 Proportion de prévenus en détention provisoire pour une période de plus de deux ans à la prison civile de Port-au-Prince	Octobre 2019	50,4 % des prévenus en détention provisoire à la prison civile de Port-au-Prince	Au 9 juillet 2019 : 63,3 % (2 087 détenus sur 3 295)	
	1.9 Nombre d'affaires closes par les juges d'instruction dans le ressort de Port-au-Prince	Octobre 2019	750 ordonnances rendues	Octobre 2017-avril 2019 : 575 ordonnances rendues	
	1.10 Nombre d'affaires pénales jugées par le tribunal de première instance de Port-au-Prince	Octobre 2019	800 affaires pénales jugées par le tribunal de première instance de Port-au-Prince	Octobre 2017-avril 2019 : le tribunal de première instance de Port-au-Prince a jugé 531 affaires pénales.	






Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)	Tendance
2. Les autorités haïtiennes pourvoient en temps voulu les postes vacants dans le secteur de la justice, notamment au sein du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, de la Cour de cassation et de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, en respectant l'équilibre entre les sexes et en se fondant sur le mérite	2.1 Existence du rapport annuel du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, faisant état : des effectifs du personnel judiciaire ventilés par sexe ; des résultats des inspections judiciaires ; du nombre de juges certifiés ; de la mise en œuvre du processus d'évaluation des juges	Avril 2019	Parution du rapport annuel du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, faisant état : des effectifs du personnel judiciaire, ventilés par sexe ; des résultats des inspections judiciaires ; du nombre de juges certifiés ; de la mise en œuvre du processus d'évaluation des juges	Le rapport préliminaire sur l'état du système judiciaire a été élaboré et remis au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, mais l'élaboration des rapports annuels de l'organe n'a pas encore commencé.	
	2.2 Nombre de sièges pourvus au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, à la Cour de cassation et à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, ventilés par sexe	Avril 2019	Conseil supérieur du pouvoir judiciaire : 9 sur 9 (dont 3 femmes) Cour de cassation : 12 sur 12 (dont 4 femmes) Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif : 9 sur 9 (dont 3 femmes)	Tous les sièges sont pourvus depuis le 31 janvier, mais le quota de femmes constitutionnellement requis n'est pas respecté.	
3. La direction de l'administration pénitentiaire accomplit des tâches de gestion essentielles : elle fournit des services de base à tous les détenus et veille à ce que leurs droits soient respectés	3.1 Nombre de décès pour 1 000 prisonniers	Octobre 2019	Taux inférieur ou égal à 10 décès pour 1 000 prisonniers	1 ^{er} janvier 2018-15 mai 2019 : 12 décès pour 1 000 détenus	
	3.2 Nombre de prisons (pour hommes et pour femmes) offrant des services de santé aux détenus	Octobre 2019	Services de santé adéquats pour les détenus de 9 des 18 prisons et des 4 plus grands centres de détention de la police nationale	Sept des 18 prisons du pays offrent des services de santé à leurs détenus. Pour déterminer si un établissement pénitentiaire offre des services de santé et dispose d'installations adéquates en la matière, les principaux facteurs pris en considération sont la présence sur place d'au moins un médecin ou un infirmier ainsi que de matériel et d'infrastructures médicaux de base. Ce nombre ne devrait pas augmenter d'ici octobre 2019 en raison des difficultés que connaît actuellement la direction de l'administration pénitentiaire pour ce qui est du	

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)	Tendance
				financement de la prise en charge médicale des détenus, qui ont des répercussions négatives sur les infrastructures, le personnel médical et l'équipement médical, ainsi que sur l'approvisionnement en médicaments.	
	3.3 Nombre d'agents de la direction de l'administration pénitentiaire recrutés selon une procédure spécifique, ventilé par sexe, sur les 941 nouveaux agents dont la Direction a besoin d'ici à 2021	Octobre 2019	Recrutement de 300 agents de la direction de l'administration pénitentiaire, dont 30 % de femmes, sur les 941 nouveaux agents dont la Direction a besoin d'ici à 2021	1 ^{er} janvier 2018-15 mai 2019 : 148 élèves, dont 22 femmes, ont été recrutés, formés et affectés à la direction de l'administration pénitentiaire. La différence avec la période couverte par le rapport précédent (baisse de 151 à 148) s'explique par le fait que 3 élèves qui avaient suivi la formation spécialisée destinée aux agents pénitentiaires ont ensuite été transférés à la police nationale.	
	3.4 Nombre de prisons ayant obtenu de la direction de l'administration pénitentiaire un certificat attestant qu'elles peuvent fonctionner sans l'aide à plein temps d'acteurs internationaux (MINUJUSTH ou autres)	Octobre 2019	Certification de 9 prisons sur 18	Huit prisons font actuellement l'objet d'une évaluation en vue de leur certification. Dans le cadre du processus de certification, deux séries d'évaluations ont été réalisées, avant la certification finale, en juillet. Tous les facteurs considérés demeurant constants, l'administration pénitentiaire s'attend à ce que trois prisons soient certifiées. Du 15 avril au 6 mai, le Comité conjoint de suivi et d'évaluation de la direction de l'administration pénitentiaire et de la MINUJUSTH a procédé à la deuxième série d'évaluations des prisons, sur la base des critères de certification définis. Le rapport et les recommandations du Comité sur l'amélioration des conditions carcérales ont été examinés avec la direction de l'administration pénitentiaire et les parties prenantes concernées le 14 mai.	






Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)	Tendance
4. Grâce à l'adoption des mesures prioritaires définies dans son plan de développement stratégique pour 2017-2021, la police nationale intervient en cas de troubles à l'ordre public et gère les menaces qui pèsent sur la sécurité dans l'ensemble du pays, en faisant preuve d'un degré élevé de professionnalisme et en tenant compte des droits de la personne et de la problématique femmes-hommes, sans avoir besoin de l'appui de la communauté internationale	4.1 Taux d'exécution du plan de développement stratégique de la police nationale pour la période 2017-2021	Octobre 2019	43 % (57 sur 133 priorités du plan de développement stratégique)	Le taux d'exécution global est estimé à 30,07 %. Sur les 133 actions prioritaires prévues dans le plan, 111 devraient être mises en œuvre entre 2017 et 2019. Sur ces 111 actions, 2 sont achevées, 103 sont en cours et 6 n'ont pas encore commencé.	
	4.2 Nombre de policiers pour 1 000 habitants	Octobre 2019	1,45	1,31	
	4.3 Pourcentage de femmes dans la police	Octobre 2019	11 %	9,94 % (1 483 femmes sur 14 908 agents de police)	
	4.4 Pourcentage des effectifs de la police nationale en déploiement statique en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince	Octobre 2019	40 %	36,18 %	
	4.5 Parmi les 13 unités spécialisées dans le maintien de l'ordre (12 unités départementales de maintien de l'ordre et 1 compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre), nombre d'unités capables de faire face aux menaces pesant sur la sécurité sans le soutien de la MINUJUSTH	Octobre 2019	Les 13 unités sont toutes capables de faire face aux menaces pesant sur la sécurité sans le soutien de la MINUJUSTH	8 unités sur 13 fonctionnent sans l'appui de la MINUJUSTH	
	4.6 Pourcentage d'opérations de maintien de l'ordre ou de sécurité planifiées et exécutées par la police nationale sans l'appui de la MINUJUSTH	Octobre 2019	100 % des opérations menées sans l'appui de la MINUJUSTH	Durant la période allant du 1 ^{er} mars au 30 juin, 281 opérations (244 opérations de maintien de l'ordre et 37 opérations contre des bandes criminelles) ont été menées, dont 217 opérations de maintien de l'ordre et 27 opérations contre des bandes criminelles (86,86 %) sans l'appui de la MINUJUSTH.	
	4.7 Part du budget national affectée à la police nationale	Octobre 2019	Affectation de 8,0 % du budget national à la police nationale	Actuellement, 6,6 % du budget national est affecté à la police nationale, ce qui correspond à la tendance observée au cours des cinq dernières années. La	

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)	Tendance
				situation politique actuelle n'a pas permis d'adopter un nouveau budget.	
5. Dans les secteurs de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la police, les mécanismes internes de contrôle et de responsabilisation, qui ont été consolidés, ne laissent pas sans suite les pratiques répréhensibles, favorisent l'efficacité et assurent le respect des droits de la personne	5.1 Nombre de tribunaux de première instance inspectés (sur 18)	Avril 2019	Inspection par le Ministère de la justice des 18 tribunaux de première instance et des 5 cours d'appel	Une tournée d'inspection a été lancée en décembre 2018, en commençant par le tribunal de la Croix-des-Bouquets et en terminant par la juridiction de Port-au-Prince en juin 2019	
	Nombre de cours d'appel inspectés (sur 5)				
	5.2 Pourcentage d'allégations de violation des droits de la personne visant des agents de l'État (agents de la police nationale ou fonctionnaires de la direction de l'administration pénitentiaire) ayant donné lieu à une enquête de l'Inspection générale de la police nationale	Avril 2019	Enquête de l'Inspection générale de la police nationale sur 80 % des allégations	1 ^{er} janvier 2018-30 juin 2019 : 77 % des allégations visant des agents de la police nationale, y compris des agents de la direction de l'administration pénitentiaire, ont donné lieu à une enquête (252 enquêtes sur 327 allégations reçues)	
	5.3 Pourcentage de cas confirmés de faute commise par un agent de la police nationale ou de la direction de l'administration pénitentiaire et ayant donné lieu à l'application de mesures disciplinaires par la police nationale	Avril 2019	Sanctions appliquées dans 60 % des cas ayant fait l'objet d'une enquête	1 ^{er} janvier 2018-30 juin 2019 : 31 % des allégations de faute visant des agents de la police nationale, y compris des agents de la direction de l'administration pénitentiaire, ont donné lieu à des sanctions (162 cas sur 516 allégations)	
	5.4 Pourcentage de cas confirmés de crime ou de violation des droits de la personne commis par un agent de la police nationale ou de la direction de l'administration pénitentiaire et ayant donné lieu à des poursuites judiciaires	Avril 2019	Poursuites judiciaires dans tous les cas confirmés de crime ou de violation des droits de la personne commis par un agent de la police nationale	1 ^{er} janvier 2018-30 juin 2019 : 12 % des cas de violation présumée des droits de la personne par un agent de la police nationale ont donné lieu à des poursuites (39 policiers poursuivis sur 327 cas)	
5.5 Pourcentage de fonctionnaires de l'Inspection générale de la police nationale déployés en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince, ventilé par sexe	Avril 2019	Déploiement en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince de 30 % des 340 agents dont il est prévu de doter l'Inspection générale de la police nationale	Au 30 juin 2019, aucun des 175 agents (dont 18 femmes) affectés à l'Inspection générale de la police nationale n'était en poste en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince Le site du premier bureau régional de l'Inspection générale de la		

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)	Tendance
				police nationale a été trouvée dans le département du Nord. La planification et la préparation de l'appel d'offres pour la construction du bureau régional s'effectuent en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement	
6. Les Haïtiennes et les Haïtiens, en particulier celles et ceux issus des communautés les plus vulnérables et les plus marginalisées, manifestent une confiance accrue dans la capacité et la volonté du système judiciaire de lutter contre la criminalité et dans celles de la police nationale d'assurer la sécurité	6.1 Proportion de la population se déclarant satisfaite de la lutte menée par la police nationale contre la criminalité	Avril 2019	88 %	Un projet de questionnaire a été élaboré en vue d'évaluer le niveau de satisfaction du public quant à la qualité des services que la police fournit à la population. Le document a été communiqué à l'Inspecteur général en chef, qui ne s'est pas encore prononcé sur le sujet	
	6.2 Nombre de jeunes vulnérables et de femmes bénéficiant de programmes de réinsertion menés dans le cadre de la lutte contre la violence au sein de la collectivité qui se montrent désireux de coopérer avec les projets de police de proximité de la police nationale et les forces de l'ordre	Avril 2019	Coopération de 500 jeunes vulnérables et femmes avec les projets de police de proximité de la police nationale et les autorités de maintien de l'ordre (par an)	Coopération de 2 180 jeunes vulnérables, dont 802 jeunes femmes, avec la police de proximité et les autorités de maintien de l'ordre (ces chiffres ont été revus à la baisse par le partenaire de réalisation ; les nouveaux projets, qui n'en sont qu'au premier stade de leur exécution, donneront des résultats au cours de la période qui fera l'objet du prochain rapport)	
	6.3 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, ventilé par sexe et par âge	Avril 2019	Taux d'homicide volontaire inférieur ou égal à 9,3, ventilé par sexe et par âge	1 ^{er} janvier-6 juin 2019 : taux d'homicide estimé à 9,04 pour 100 000 habitants [523 victimes d'homicides volontaires : 483 hommes (dont 4 mineurs) et 40 femmes (dont 1 mineure)]	
	6.4 Nombre d'enlèvements signalés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince	Avril 2019	Nombre d'enlèvements signalés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince inférieur ou égal à 50	1 ^{er} janvier-30 juin 2019 : 30 enlèvements visant 43 personnes (30 hommes et 13 femmes). Sur les 30 enlèvements, 15 ont été signalés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince.	

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)	Tendance
	6.5 Nombre de problèmes liés aux gangs dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant	Avril 2019	Nombre de problèmes liés aux gangs inférieur ou égal à 18 dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant	1 ^{er} janvier-30 juin 2019 : 33 problèmes	
	6.6 Nombre de cas de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre ayant fait l'objet d'une enquête de la police nationale, compte tenu du renforcement de ses effectifs	Avril 2019	Enquêtes sur au moins 275 cas de violence sexuelle ou de violence fondée sur le genre	1 ^{er} janvier-30 juin 2019 : 136 cas concernant 140 victimes, dont 16 hommes (dont 8 mineurs) et 124 femmes (dont 57 mineures), ont été signalés et fait l'objet d'enquêtes (à actualiser)	
7. L'Office national de la protection du citoyen fonctionne de manière indépendante et protège les citoyens dont les droits ont été violés	7.1 Degré de conformité de l'Office de la protection du citoyen par rapport aux normes internationales sur l'action des institutions nationales de défense des droits de la personne et capacité structurelle de fonctionner de manière efficace et indépendante, conformément aux Principes de Paris	Octobre 2019	Niveau « A » selon les Principes de Paris	Le 18 avril, le sous-comité d'accréditation de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme a publiquement réaccrédité l'Office de la protection du citoyen, qui a conservé le niveau « A » selon les Principes de Paris.	
	7.2 Nombre de recommandations de l'Office de la protection du citoyen mises en œuvre par les institutions nationales garantes de l'état de droit	Avril 2019	Mise en œuvre par les institutions nationales garantes de l'état de droit de 3 recommandations de l'Office	Le 26 avril, la MINUJUSTH a reçu le rapport annuel 2017-2018 de l'Office de la protection du citoyen, qui contient 22 recommandations adressées aux autorités nationales. Le Protecteur du citoyen a fait observer qu'au mois de mai 2019, l'État avait donné suite à une recommandation, à savoir celle sur la lutte contre la détention provisoire prolongée dans la juridiction de Port-au-Prince.	
8. Les organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les femmes, mènent des activités de sensibilisation auprès des autorités haïtiennes afin de promouvoir et	8.1 Nombre de rapports parallèles établis par des organisations de la société civile et présentés aux mécanismes internationaux de défense des droits de la personne	Avril 2019	Établissement de deux rapports par des organisations de la société civile et présentation aux mécanismes internationaux de défense des droits de la personne	Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ont été saisis de deux affaires de violations des droits de la personne à la suite de rapports soumis par des organisations de la société civile.	

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)	Tendance
de protéger les droits de la personne et sont habilités à porter les allégations de violation des droits de la personne à l'attention des autorités judiciaires ou administratives compétentes	8.2 Nombre de cas de violation des droits de la personne signalés par les organisations locales de la société civile exerçant une surveillance en la matière	Avril 2019	Établissement de 10 rapports par les organisations locales de la société civile exerçant une surveillance en matière de violation des droits de la personne	Depuis janvier 2019, 25 rapports au total ont été publiés.	
9. Les autorités nationales satisfont aux obligations internationales qui leur incombent en matière de droits de la personne : elles amènent notamment les auteurs de violations de ces droits à répondre de leurs actes et font rapport aux organes conventionnels compétents	9.1 Existence d'un plan d'action national en faveur des droits de la personne	Octobre 2019	Établissement d'un plan d'action national visant à mettre en œuvre les recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de la personne, en particulier dans le cadre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme	Un atelier s'est tenu les 16 et 17 avril, en présence de représentants du Cabinet du Premier Ministre et de huit ministères, de la police nationale, d'autres institutions nationales et de l'expert-conseil chargé d'élaborer le plan d'action national pour les droits de la personne. Cet atelier a été organisé pour veiller à ce que les recommandations acceptées par Haïti lors de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme en 2016 soient pleinement intégrées dans le plan d'action national, qui est actuellement élaboré par le Comité interministériel des droits de la personne.	
	9.2 Nombre de recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de la personne et acceptées par les autorités haïtiennes	Avril 2019	Acceptation par les autorités haïtiennes de 3 recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de la personne	Cible atteinte au cours de la période précédente	
	9.3 Nombre de rapports établis et présentés par les autorités haïtiennes aux mécanismes internationaux de défense des droits de la personne	Avril 2019	Établissement et présentation par les autorités haïtiennes de 2 rapports aux mécanismes internationaux de défense des droits de la personne	Cible atteinte au cours de la période précédente	

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)	Tendance
	9.4 Nomination par le Gouvernement haïtien d'un coordonnateur des droits de la personne de haut niveau au sein du pouvoir exécutif	Avril 2019	Nomination par le Gouvernement haïtien d'un coordonnateur des droits de la personne de haut niveau au sein du pouvoir exécutif	Cible atteinte au cours de la période précédente	
10. Les institutions garantes de l'état de droit et chargées de la lutte contre la corruption font preuve d'une capacité accrue de lutter contre la corruption	10.1 Parution du rapport annuel de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif sur les dépenses publiques	Avril 2019	Parution du rapport annuel de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif sur les dépenses publiques	Rapport publié le 2 juillet	
11. Le Conseil électoral permanent est créé dans le cadre d'un processus crédible et transparent, et exerce ses fonctions électorales de manière indépendante et transparente, sans avoir besoin de l'appui de la communauté internationale	11.1 Désignation par chacun des trois pouvoirs de l'État de trois membres du Conseil en vue de faire de ce dernier un organe opérationnel et indépendant	Octobre 2019	Désignation des 9 membres et établissement, entrée en service et fonctionnement indépendant du Conseil	Aucun progrès n'a été enregistré au cours de la période considérée en raison de la situation politique actuelle	
	11.2 Mise à jour des listes électorales en prévision du prochain cycle électoral	Octobre 2019	Mise à jour des listes électorales	Aucun progrès n'a été enregistré au cours de la période considérée en raison de la situation politique actuelle	
	11.3 Existence de la loi électorale en prévision du prochain cycle électoral (1 – Élaboration du projet de loi ; 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres ; 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Octobre 2019	3 – Promulgation de la loi électorale	Aucun progrès n'a été enregistré au cours de la période considérée en raison de la situation politique actuelle	

Annexe II

Composition et effectifs de la composante Police de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti au 17 juin 2019

Pays	Policieres et policiers des Nations Unies		Membres d'unités de police constituées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Argentine	1	4		
Bangladesh		3		
Bénin		23		
Burkina Faso	1	12		
Cameroun	4	1		
Canada	13	8		
Chili	1			
Colombie	1	1		
Côte d'Ivoire	7	30		
Djibouti		1		
El Salvador	2	2		
Espagne		2		
États-Unis d'Amérique		4		
Fédération de Russie		4		
Guinée		2		
Inde				140
Indonésie	5			
Jordanie		4		139
Madagascar	1	8		
Mali	1	10		
Mexique		1		
Népal	2	4		7
Niger	6	18		
Nigéria	1	3		
Philippines	2			
République de Corée	3	1		
Roumanie	2	11		
Rwanda		6	14	125
Sénégal	18	4	18	120
Slovaquie		2		
Suède	1	1		
Tchad	1	3		
Togo	1	3		
Tunisie	3	9		
Turquie		7		
Uruguay		1		
Sous-total	77	193	32	531
Total		270		563
				833

Annexe III

Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti : carte de déploiement

